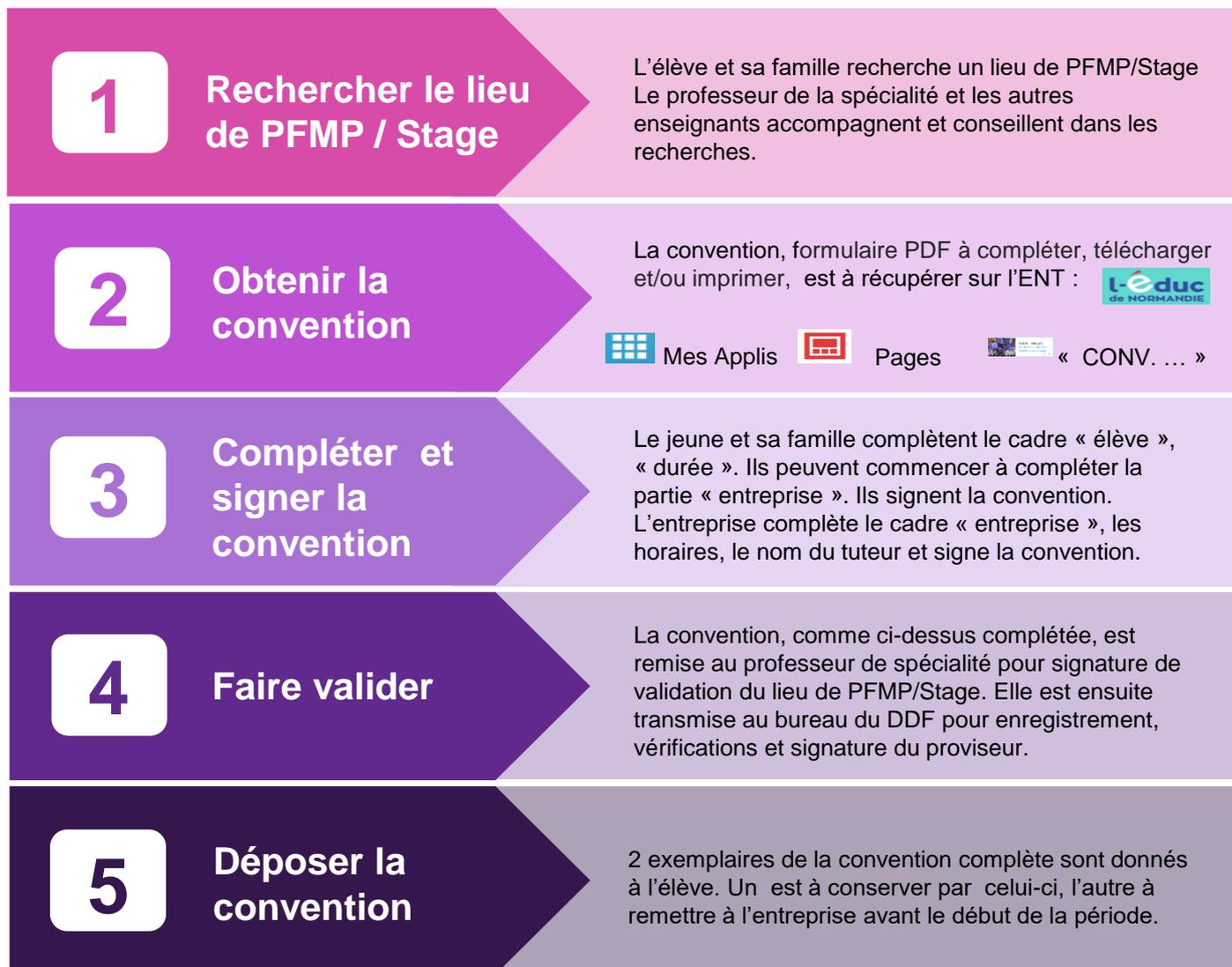


Les périodes en entreprise, pour les jeunes de CAP, Bac Pro et les étudiants, sont des moments de formation à part entière. Elles permettent notamment la mise en œuvre de compétences acquises à l'école et d'en développer de nouvelles.

Elles s'appellent PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) en CAP, Bac pro ; stage étudiant dans les formations supérieures.

Elles sont **obligatoires** pour l'obtention du diplôme.

Ces périodes sont cadrées par une convention, contrat entre le jeune et/ou ses parents, l'entreprise et le lycée, qui définit les droits et les obligations de chacun pour une période définie.



ATTENTION :

Elève, entreprise et lycée doivent avoir un exemplaire de la convention complétée et signée de tous avant le début de la période.

Toute période en entreprise commencée avant le recueil de toutes les signatures peut avoir des conséquences graves notamment : la non prise en charge de la couverture accident travail/déplacement pour le jeune, fraude pour travail dissimulé pour l'entreprise.

Pour information :

- Pas de remise d'ordre sur les frais d'internat et/ou de demi-pension sans retour au lycée d'un exemplaire de la convention signée.
- Pas de droit à l'allocation PFMP si pas de convention tripartite signée.